



Invitation à la douzième session de la Commission des mesures phytosanitaires

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'adresser une invitation à assister à la douzième session de la Commission des mesures phytosanitaires, qui se tiendra à Incheon (République de Corée), au centre des congrès Songdo, du 5 au 11 avril 2017. Le rapport sera adopté le mardi 11 avril.

La session est organisée en vertu des dispositions de l'article XI de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997); elle est ouverte à des Parties non contractantes à la Convention, en qualité d'observateurs.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

... L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Les autres documents de travail seront mis en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI), à l'adresse suivante: www.ippc.int.

Le Directeur général souhaiterait être informé dès que possible de la liste des observateurs désignés pour assister à la douzième session de la Commission. Les noms des observateurs doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse IPPC-CPM12@fao.org, accompagnés de photographies d'identité numériques au format de passeport.

Les représentants d'organisations internationales désignés pour assister à la réunion en tant qu'observateurs sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresse par courrier électronique à l'adresse IPPC-CPM12@fao.org et de joindre à leur message une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les participants sont invités à se mettre en rapport avec l'ambassade ou le consulat de la République de Corée le plus proche, dans les meilleurs délais, pour savoir s'ils ont besoin d'un visa pour entrer dans le pays.

La présente invitation est envoyée à tous les Membres de la FAO qui ne sont pas Parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux, selon les voies de communication officielles de l'Organisation:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales ainsi qu'à d'autres observateurs.